



**Bèlignoux**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 FÉVRIER 2023 A 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022 ;
2. Cession de la parcelle cadastrée C 3371 de 31,52 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Folu ;
3. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 6 février 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques PIOT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Françoise TERRIER, Eric RACCURT, David VANNIER, Soraya GRELLIER, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : MM. Béatrice BREVET (a donné pouvoir à Philippe FERRAND), LA Duy Giang (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI), Françoise GACHON (a donné pouvoir à Philippe REMOND), Jean-Gérard MAURICE (a donné pouvoir à Josiane MAURICE), Aurélie VANNIER (a donné pouvoir à Jacques PIOT), Chloé BRANCHEY (a donné pouvoir à Françoise TERRIER), Carine BARDOU (a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT)

**Absents excusés** : Léa TERRIER, Bruno RAVAT, René GOETSCHY

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Daniel CLEMENT est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 13 décembre 2022.

### **INTÉGRATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE D'UNE SUPERFICIE DE 31,52 m<sup>2</sup> DANS LE PROJET DU LOTISSEMENT DU FOLU**

Rapporteur Monsieur le Maire

N° délibération : 20230602-01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération, en date du 28 février 2022 référencée n°20220228-12, le conseil municipal a acté la cession des parcelles cadastrées C 2722 et 3370 d'une superficie totale de 24 899 m<sup>2</sup> au profit du cabinet OPTIMUM, pour un montant de 3 800 000 €.

Lors du bornage, par le cabinet Dominique MOREL, il s'est avéré qu'une toute petite partie de 31,52 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée C 3371 jouxtant la C 3370, a été omise dans le projet initial. Cette parcelle de terrain représentant un triangle fait pourtant partie intégrante de l'aménagement du lotissement et notamment dans la répartition des espaces verts. Il s'agit d'un terrain issu du domaine privé de la commune tout comme les deux autres parcelles cédées.

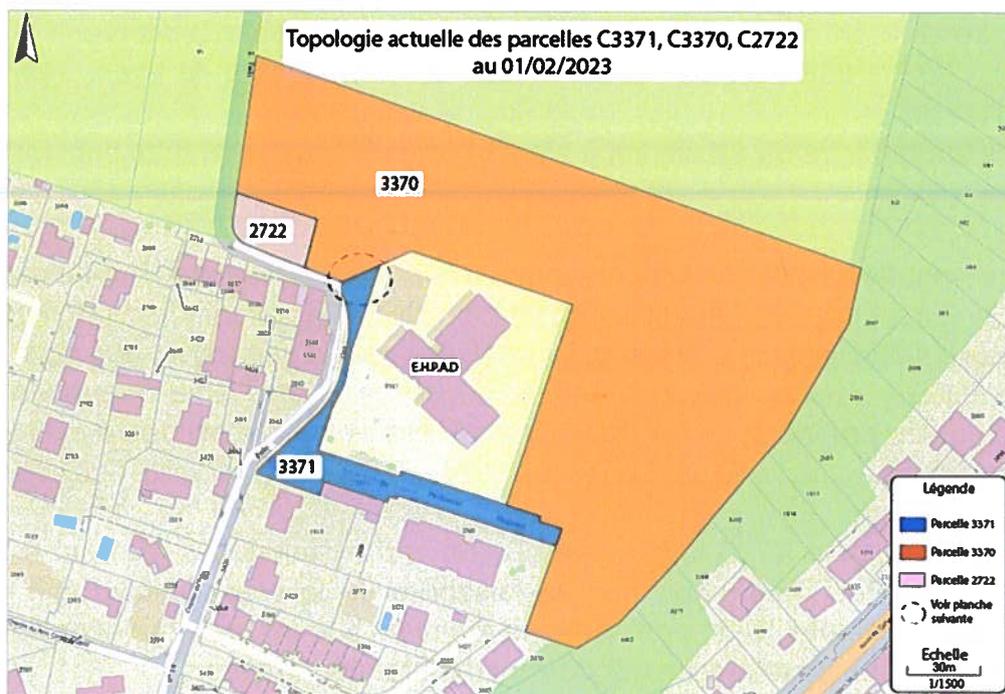
Afin de régulariser cette situation, qui relève d'une mauvaise interprétation lors de l'établissement du projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une division parcellaire donnant lieu à l'établissement d'un document d'arpentage. Ce document permettra l'attribution d'un numéro cadastral à la parcelle détachée, différent de celle cadastrée C 3371.

Au regard, de sa faible surface 31,52 m<sup>2</sup> la parcelle nouvellement cadastrée sera intégrée dans le programme du lotissement sans pour autant venir augmenter le montant initial de la transaction actée avec le cabinet OPTIMUM, à savoir 3 800 000 €.

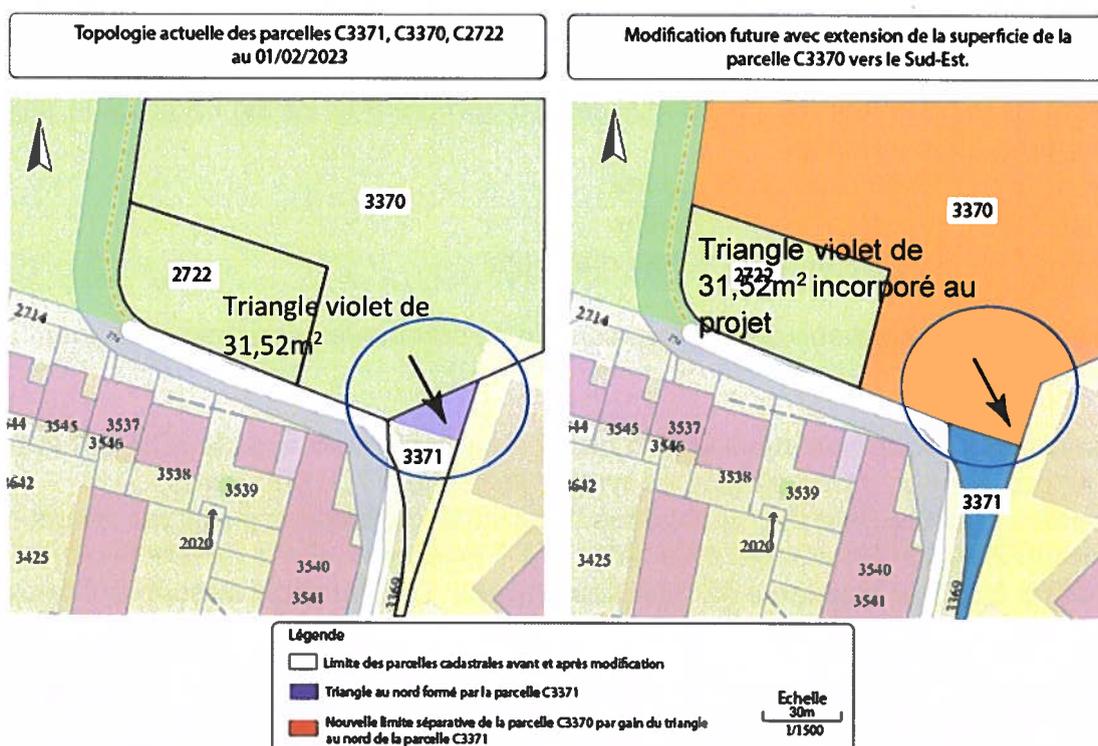
Les parcelles constituant le lotissement seront les suivantes C 2722, C 3370 et la parcelle nouvellement cadastrée issue de la parcelle C 3371 pour une superficie totale de 24 930,52 m<sup>2</sup>.

Les autres clauses de la délibération restent inchangées.

Plan avant avec les parcelles C 2722 et C 3371



Plan avec intégration de la nouvelle parcelle de 31,52 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée C3371



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** l'intégration de la future parcelle de 31,52 m<sup>2</sup>, issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée C 3371, au sein du programme du lotissement mené par le cabinet OPTIMUM, sans augmentation du prix initialement fixé à 3 800 000 € ;

**CHARGE** le cabinet OPTIMUM de procéder à la division parcellaire et de l'établissement du plan d'arpentage à ses frais.

**CHARGE** le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir ;

**DESIGNE** Maître LAGRANGE Nicolas de l'office notarial du Faubourg de Lyon, 149, faubourg de Lyon 01120 MONTLUEL ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

Monsieur le Maire apporte quelques éléments quant à la procédure qui doit être lancée concernant la réalisation de la voie partant du futur lotissement pour rejoindre la montée de Bèlignieux.

Une procédure qui va être longue au regard du déclassement d'une partie des bois, environ une bande de 10 mètres, correspondant à l'emprise de la route. Une éventuelle procédure d'expropriation, pour les propriétaires qui ne voudraient pas vendre, n'est pas à exclure. Il s'agit là d'un projet rendu d'utilité publique et par conséquent, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) peut être lancée.

Une réunion est programmée le 20 février avec l'agence d'ingénierie de l'Ain qui a en charge le dossier de révision du PLU mais également la faisabilité de la voie d'accès, afin que tous les éléments soient pris en compte. Cette procédure ne remet en aucun cas le projet en cause ni même le planning fixé, les travaux de terrassement doivent débuter au printemps.

Durant toute la phase de travaux les camions de chantier passeront par le chemin dit du «Vieux Chêne».

## **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe FERRAND informe l'assemblée que le séminaire du conseil municipal, pour faire un bilan de mi-mandat et la projection de fin de mandat, se déroulera le 22 avril 2023 à la salle des fêtes, avec la programmation suivante :

- le matin de 8 h à 12 h : réunion de travail ;
- de 12 h à 14h30 : repas avec les familles ;
- de 15 h à 17 h : avec les familles autour d'ateliers.

Une professionnelle spécialisée dans l'organisation de séminaires sera recrutée pour l'animation de cette journée.

Monsieur le Maire apporte des informations quant au travail mené avec la 3CM sur le plan mobilité, plusieurs options sont en cours d'étude pouvant aller jusqu'à 700 000 euros.

- Scénario 1 : Cible Salariés : 2 navettes autour des gares desservant les zones d'activités ;
- Scénario 2 : Cible Salariés et habitants : 2 à 3 navettes qui desservent la plaine ;
- Scénario 3 : Cible Habitants : 2 navettes en ligne régulières qui desservent la plaine ;

Commun aux 3 scénarios : 1 navette TAD heure pleine / heure creuse. Garder le transport à la demande avec les navettes actuelles par rapport à la gare de Montluel et 1 transport pour la zone des 2B.

Pour le financement, une taxe sur la mobilité aux entreprises serait mise en place.

Les modes doux sont également pris en compte dans cette étude avec l'option de relier nos modes doux à ceux de l'extérieur (Plaine de l'Ain, Miribel plateau...).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à l'assemblée générale d'une SCIC dont l'activité est le développement des énergies renouvelables avec participation citoyenne. Dans ce cadre, les particuliers sont invités à acheter des actions, d'une valeur de 100 euros. En revanche elles ne pourront pas être cédées au cours des trois premières années. La structure sollicite les collectivités pour que des bâtiments publics soient mis à disposition pour l'implantation de panneaux solaires. La production est injectée dans le réseau d'EDF moyennant un prix de 10 à 12 centimes/Kwh suivant la puissance délivrée. Les communes peuvent également prendre des actions, le but étant de développer les énergies renouvelables sur le territoire.

La SCIC prend à sa charge l'entretien des panneaux sur une durée de 25 ans, à l'issue l'installation est transférée à la collectivité.

Monsieur le Maire pense que cette procédure peut être intéressante pour le groupe scolaire avec une installation sur la toiture du bâtiment de l'école élémentaire.

Cette action est déjà menée sur d'autres territoires et cela fonctionne très bien.

Prochainement Monsieur le Maire fera une présentation plus détaillée.

Soraya GRELLIER souhaite savoir si les travaux liés à l'installation de la fibre avancent.

Philippe FERRAND stipule qu'actuellement beaucoup d'arrêtés de voirie sont demandés en mairie, preuve que cela bouge. La société Eiffage sera reçue la semaine prochaine. En revanche, nous sommes toujours dans l'attente de la pose des deux armoires dans : la zone des 2B et la route de Genève. La commune est très réactive aux demandes formulées par le SIEA où les entreprises afin qu'aucun retard ne soit pris.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h36

## **LA PAROLE EST LAISSÉE AU PUBLIC**

### **Intervention de Monsieur Marc ROUGIER**

Ce dernier demande à l'assemblée si les projets menés par la ville de Béligneux bénéficient de financements de la part de la 3CM.

Monsieur le Maire stipule que dès lors qu'un projet est lancé et qu'il rentre dans le champ des compétences transférées à la 3CM, cette dernière est sollicitée pour une participation financière. Les futurs projets modes doux, gymnase seront présentés pour l'obtention d'un éventuel fonds de concours.

Il est demandé pourquoi Béligneux qui a été un bon élève dans le cadre de la gestion de ses réseaux d'eau et d'assainissement va voir le prix de l'eau augmenter dans un proche avenir, alors que d'autres collectivités sont en retard dans ce domaine avec des réseaux en mauvais état.

Jean-Philippe FAVROT répond en précisant que le tarif de l'eau aujourd'hui est propre à chaque commune et qu'il n'est pas le même sur l'ensemble du territoire. Dans l'avenir, effectivement il sera identique pour l'ensemble du territoire intercommunal mais ce n'est pas pour tout de suite. Nos installations vont vieillir et des travaux seront à réaliser engendrant des coûts, dans les années à venir l'équilibre des installations sur l'ensemble du territoire sera trouvé et l'harmonisation du prix sera juste.

Philippe FERRAND intervient en rappelant que l'objectif reste la source de Balan qui va alimenter l'ensemble du territoire, il est important de rappeler qu'aujourd'hui la source de Pyre n'est plus exploitée et qu'une seule source alimente l'ensemble de Béligneux, il s'agit de celle de Chânes.

Monsieur le Maire tient à rappeler que notre réseau d'eau est performant au niveau rendement mais que les installations ne permettent pas de répondre, aux normes en vigueur, pour la défense incendie, le château d'eau manquant de gravité. Pour répondre correctement il va falloir construire un nouvel ouvrage sur les hauteurs pour fournir une distribution suffisante pour la défense incendie. Des travaux avec un impact financier très important.

Annick COUTER informe l'assemblée que la pression du réseau est beaucoup plus faible depuis quelques temps, notamment sur le secteur des Bruyères.

Philippe FERRAND rappelle qu'avant deux sources Pyre et Chânes alimentaient les deux cuves situées sur Gramond alors qu'aujourd'hui ces dernières sont alimentées que par la source de Chânes. Par conséquent, lors de fortes utilisations, les cuves ne se remplissent pas assez rapidement engendrant une baisse de pression.

#### **Intervention de Monsieur LAMBERT-DAYNAC**

Ce dernier demande à l'assemblée où en est l'étude pour la mise en sécurité de la RD1084 Côté Meximieux.

Philippe FERRAND répond que l'étude sera proposée au budget 2023 lors du débat d'orientation avec un travail de la commission pour voir le type d'aménagement qui sera mis en place.

LE MAIRE,

JACQUES PIOT



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

DANIEL CLEMENT